COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE

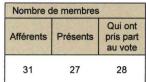
Liste récapitulative des délibérations Séance du onze Décembre deux mil vingt trois

N° Ordre	N° Délibération	Objet de la délibération	
1	CDC2023040	Plan de financement - Maison communautaire Accepté à la majorité	
2	CDC2023041	Conventions de facturation des assainissements collectifs via la facture d'eau Accepté à l'unanimité	
3	CDC2023042	Adhésion au PAIC - Plateforme de proximité de Nevers Accepté à la majorité	
4	CDC2023043	Accompagnement de proximité pour le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) et de la vie associative Accepté à l'unanimité	
5	CDC2023044	Modification des statuts du SIVY Accepté à l'unanimité	
6	CDC2023045	Décision modificative -Budget Général Accepté à l'unanimité	
7	CDC2023046	Adhésion à l'ADIL Refusé à la majorité	



COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 11/12/2023



Vote A la majorité Pour: 15 Contre: 13 Abstention: 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture Le: 14/12/2023

Publication sur le site internet de la CDC BLV le : 14/12/2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze Décembre à 18:00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE s'est réuni à la SALLE DES FETES DE PRECY, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUSSET Jean-Paul, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 05/12/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de communes le 05/12/2023.

Présents: M. DOUSSET Jean-Paul, Président, Mmes: BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, MENARD Francine, METENIER Martine, MOULINNEUF Christine, ROGER Stéphanie, SEILLIER Sophie, TRINQUET Simone, VASICEK Monique, VERNEAU Marie-Pierre, MM : AMIOT Jean-Christophe, AUCLERC Thierry, CHAPELIER Bruno, CHARACHE Jean-Luc, DE CHOULOT Etienne, DE LEO Claudio, DE ROLLAND DALON Jacques, DEBONO Yves, DELAVAULT André, DUPREZ Thierry, EGROT Gérard, LE CAM Olivier, MALLERON Dominique, MAZABRAS Jean-Claude, PASQUE Jean-François, SERVOIS Bertrand, VIGNEL Joël

Absents (es) Excusés (es) : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GARNAUD Aurélie à M. AMIOT Jean-Christophe, MM : DECOUT Jacques à M. DELAVAULT André, POLICARD Philippe à M. MAZABRAS Jean-Claude

Absent(s): M. BOLNOT Yves

A été nommé(e) secrétaire : Mme BLANCHÉ CHEVALIER Chantal

CDC2023040 - Plan de financement - Maison communautaire

Suite à la décision du Conseil communautaire, de réhabiliter le bâtiment du 7 rue la Camuze à Sancergues, afin d'y regrouper ses services, à la fois l'accueil de l'épicerie solidaire, France Services, les services administratifs, économiques et sociaux, la Communauté de communes doit solliciter des aides financières auprès des financeurs ci-dessous :

Le coût total s'élève à 730 328,00 € HT soit 875 092,00 € TTC et le plan de financement s'établit comme suit .

39.46%	DETR / DSIL	288 213.00 €
	(40% des Frais préliminaires, Acquisition, Travaux et Honoraires)	
10.56%	Région	77 109.00 €
10.00%	Département (Contrat de territoire 2022-2026)	73 033.00 €
14.55%	Fond Vert	106 294.00 €
2.11%	SDE18	15 422.00 €
	(10% du matériel économie d'énergie)	
11.91%	Fonds Propres	87 000.00 €
11.40%	Emprunts	83 257.00 €
100%	Total	730 328.00 €

Le Conseil communautaire, après délibération, à la majorité (15 Pour, 13 Contre: M. AMIOT et son pouvoir pour Mme GARNAUD; M. de CHOULOT, M. DE LEO, M. DEBONO, M. DELAVAULT et son pouvoir pour M. DECOUT, M. EGROT, M. LE CAM, M. MAZABRAS, Mme METENIER, Mme SEILLIER, M. SERVOIS et 2 abstentions M. AUCLERC et M. PASQUÉ) donne un avis favorable à la sollicitation de demandes de subventions et autorise M. Le Président à effectuer toutes les démarches de demandes de subventions auprès des autorités compétentes et signer tous actes y afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme

En CDC le 14/12/2023

Le Président, M. DOUSSET Jean

Reunauté de Comme Secrétaire,

BLANCHÉ CHEVALIER Chantal

6 Rue Hubert Gouvernel 40 SANCERGUES

Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le 14/12/2023

ID: 018-200032514-20231211-CDC2023040-DE

République Française Département CHER COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11/12/2023

Nombre o	le membres	
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	27	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 3

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le : 14/12/2023

Ef

Publication sur le site internet de la CDC BLV le : 14/12/2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze Décembre à 18:00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE s'est réuni à la SALLE DES FETES DE PRECY, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUSSET Jean-Paul, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 05/12/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de communes le 05/12/2023.

<u>Présents</u>: M. DOUSSET Jean-Paul, Président, Mmes: BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, MENARD Francine, METENIER Martine, MOULINNEUF Christine, ROGER Stéphanie, SEILLIER Sophie, TRINQUET Simone, VASICEK Monique, VERNEAU Marie-Pierre, MM: AMIOT Jean-Christophe, AUCLERC Thierry, CHAPELIER Bruno, CHARACHE Jean-Luc, DE CHOULOT Etienne, DE LEO Claudio, DE ROLLAND DALON Jacques, DEBONO Yves, DELAVAULT André, DUPREZ Thierry, EGROT Gérard, LE CAM Olivier, MALLERON Dominique, MAZABRAS Jean-Claude, PASQUE Jean-François, SERVOIS Bertrand, VIGNEL Joël

Absents (es) Excusés (es): Excusé(s) ayant donné procuration: Mme GARNAUD Aurélie à M. AMIOT Jean-Christophe, MM: DECOUT Jacques à M. DELAVAULT André, POLICARD Philippe à M. MAZABRAS Jean-Claude

Absent(s): M. BOLNOT Yves

A été nommé(e) secrétaire : Mme BLANCHÉ CHEVALIER Chantal

CDC2023041 – Conventions de facturation des assainissements non collectifs via la facture d'eau

M. CHARACHE présente les conventions de la SAUR et de VEOLIA permettant de mettre en place un prélèvement par le biais de la facture d'eau moyennant une facturation de :

- -Deux factures de 2,00€ HT émises portant perception des redevances pour la SAUR,
- -Une facture 5,00€ HT par redevable et par année facturée pour VEOLIA,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (27 Pour et 3 Abstentions: Mme BLANCHÉ CHEVALIER, M. DELAVAULT, Mme MOULINNEUF) accepte et autorise Le Président à signer tous documents afférents à ces deux conventions qui courront à compter de leurs signatures.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures Pour copie conforme : En CDC le 14 /12/2023

Le Président

M. DOUSSET Jean-Paul

La Secrétaire,

Mme BLANCHÉ CHEVALIER Chantal

onmunauté de Commune 6 Rue Hubert Gouvernel

Serry Loire Vauvise

Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le 14/12/2023

ID: 018-200032514-20231211-CDC2023041-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11/12/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	27	30

Vote

A la majorité

Pour : 27
Contre : 3
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture Le : 14/12/2023

E6 . 14/12/2 Ft

Publication sur le site internet de la CDC BLV le : 14/12/2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze Décembre à 18:00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE s'est réuni à la SALLE DES FETES DE PRECY, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUSSET Jean-Paul, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 05/12/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de communes le 05/12/2023.

<u>Présents</u>: M. DOUSSET Jean-Paul, Président, Mmes: BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, MENARD Francine, METENIER Martine, MOULINNEUF Christine, ROGER Stéphanie, SEILLIER Sophie, TRINQUET Simone, VASICEK Monique, VERNEAU Marie-Pierre, MM: AMIOT Jean-Christophe, AUCLERC Thierry, CHAPELIER Bruno, CHARACHE Jean-Luc, DE CHOULOT Etienne, DE LEO Claudio, DE ROLLAND DALON Jacques, DEBONO Yves, DELAVAULT André, DUPREZ Thierry, EGROT Gérard, LE CAM Olivier, MALLERON Dominique, MAZABRAS Jean-Claude, PASQUE Jean-François, SERVOIS Bertrand, VIGNEL Joël

<u>Absents (es) Excusés (es)</u>: Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GARNAUD Aurélie à M. AMIOT Jean-Christophe, MM : DECOUT Jacques à M. DELAVAULT André, POLICARD Philippe à M. MAZABRAS Jean-Claude

Absent(s): M. BOLNOT Yves

A été nommé(e) secrétaire : Mme BLANCHÉ CHEVALIER Chantal

CDC2023042 - Adhésion au PAIC - Plateforme de proximité de Nevers

Monsieur Le Président présente le Projet d'Aménagement d'Intérêt Commun (PAIC) et notamment la plateforme de proximité de Nevers pour la gestion des Digues de Loire.

Il en résulte qu'un co-financement entre les intercommunalités, les Régions, les Départements, le Fond de prévention des risques naturels majeurs et le fond de compensation de l'Etat serait plus favorable à un financement seul car il réduirait la part de l'ensemble des EPCI de 609 $100,00\epsilon$ à 461 $850,00\epsilon$ permettant selon la clé de répartition choisie, d'abaisser la part de financement de la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise de $100\,000,00\epsilon$ à une variation de cout entre $44\,000,00\epsilon$ et $70\,000,00\epsilon$.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à la majorité (27 Pour et 3 Contre : Mme BLANCHÉ CHEVALIER, M. DE LEO et Mme VERNEAU) :

- Décide d'adhérer au PAIC et de rejoindre la plateforme de Nevers
- Dit qu'il conviendra d'inscrire la dépense au budget dès 2024
- Autorise M. Le Président à signer tous les documents nécessaires afférents à cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme : En CDC le 14/12/2023

Le Président,

La Secrétaire,

Mme BLANCHÉ CHEVALIER Chantal

M. DOUSSET Jean-Paul Mm

Rue Hubert Gouvernel 18140 SANCERGUES

Gerry Loire Vauvise

Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le 14/12/2023

ID: 018-200032514-20231211-CDC2023042-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11/12/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	27	30

	Vote	A Part of
A l'unai	nimité	
Pour : 3	0	
Contre:	0	
Abstenti	on : 0	

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le: 14/12/2023

Publication sur le site internet de la CDC BLV le : 14/12/2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze Décembre à 18:00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE s'est réuni à la SALLE DES FETES DE PRECY, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUSSET Jean-Paul, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 05/12/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de communes le 05/12/2023.

<u>Présents</u>: M. DOUSSET Jean-Paul, Président, Mmes: BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, MENARD Francine, METENIER Martine, MOULINNEUF Christine, ROGER Stéphanie, SEILLIER Sophie, TRINQUET Simone, VASICEK Monique, VERNEAU Marie-Pierre, MM: AMIOT Jean-Christophe, AUCLERC Thierry, CHAPELIER Bruno, CHARACHE Jean-Luc, DE CHOULOT Etienne, DE LEO Claudio, DE ROLLAND DALON Jacques, DEBONO Yves, DELAVAULT André, DUPREZ Thierry, EGROT Gérard, LE CAM Olivier, MALLERON Dominique, MAZABRAS Jean-Claude, PASQUE Jean-François, SERVOIS Bertrand, VIGNEL Joël

Absents (es) Excusés (es) : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GARNAUD Aurélie à M. AMIOT Jean-Christophe, MM : DECOUT Jacques à M. DELAVAULT André, POLICARD Philippe à M. MAZABRAS Jean-Claude

Absent(s): M. BOLNOT Yves

A été nommé(e) secrétaire : Mme BLANCHÉ CHEVALIER Chantal

CDC2023043 – Accompagnement de proximité pour le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) et de la vie associative

Entendu le rapport du Président sur le projet porté par la Ligue de l'enseignement du Cher consistant à placer l'ESS ainsi que le développement de la vie associative au cœur des dynamiques locales dans les territoires ruraux du Cher, incluant les communautés de communes de l'Est du département (Portes du Berry, Trois Provinces, Berry Loire Vauvise, Pays de Nérondes) ainsi que le Pays Loire Val d'Aubois

Considérant que l'ESS rassemble les entreprises cherchant à concilier solidarité, performance économique et utilité sociale sous l'angle de l'innovation, de l'expérimentation, de la recherche de solutions concrètes aux côtés des acteurs de l'économie « classique » et des pouvoirs publics

Considérant que l'opération consiste à proposer un service proche des territoires et de ceux qui y vivent, dans l'optique :

- -De s'adapter aux spécificités et aux enjeux locaux
- -De prendre en compte les inégalités
- -De favoriser la démarche ESS
- -D'optimiser les dispositifs et les outils existant au profit des bénéficiaires

Considérant la durée du dispositif qui sera mis en œuvre sur une période de trois ans, entre 2024 et 2027

Considérant le plan de financement prévisionnel de cette opération dont l'existence d'un reste à charge finançable par les Communautés de communes

Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le 14/12/2023

ID: 018-200032514-20231211-CDC2023043-DE

Considérant la nécessité d'un ancrage du service sur l'ensemble du territoire formant le Pays Loire Val d'Aubois

Considérant que cette démarche est en synergie avec celles de l'intercommunalité en particulier :

- -L'animation et le développement économique en lien avec l'agence régionale DEV'up
- -Le développement social en lien avec la mise en œuvre de la CTG
- -Le développement culturel et artistique

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- -Décide de soutenir l'initiative portée par la Ligue de l'enseignement
- -Mandate le Président pour toutes les démarches afférentes à ce dossier
- -Valide le principe d'un financement forfaitaire du reste à charge en inscrivant les crédits nécessaires au budget communautaire, dans le cadre d'une coordination confiée au syndicat mixte du Pays Loire Val d'Aubois

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme : En CDC le 14/12/2023 Le Président,

M. DOUSSET Jean-Paul

La Secrétaire,

ubert Gouvernel

Mme BLANCHÉ CHEVALIER Chantal

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le 14/12/2023

ID: 018-200032514-20231211-CDC2023043-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11/12/2023

Nombre o	le membres	
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	27	30

L'an deux mil vingt-trois, le onze Décembre à 18:00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE s'est réuni à la SALLE DES FETES DE PRECY, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUSSET Jean-Paul, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 05/12/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de communes le 05/12/2023.

Vote A l'unanimité Pour: 30 Contre: 0 Abstention : 0

Présents: M. DOUSSET Jean-Paul, Président, Mmes: BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, MENARD Francine, METENIER Martine, MOULINNEUF Christine, ROGER Stéphanie, SEILLIER Sophie, TRINQUET Simone, VASICEK Monique, VERNEAU Marie-Pierre, MM : AMIOT Jean-Christophe, AUCLERC Thierry, CHAPELIER Bruno, CHARACHE Jean-Luc, DE CHOULOT Etienne, DE LEO Claudio, DE ROLLAND DALON Jacques, DEBONO Yves, DELAVAULT André, DUPREZ Thierry, EGROT Gérard, LE CAM Olivier, MALLERON Dominique, MAZABRAS Jean-Claude, PASQUE Jean-François, SERVOIS Bertrand, VIGNEL Joël

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture Le: 14/12/2023

Absents (es) Excusés (es) : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GARNAUD Aurélie à M. AMIOT Jean-Christophe, MM : DECOUT Jacques à M. DELAVAULT André, POLICARD Philippe à M. MAZABRAS Jean-Claude

Publication sur le

Absent(s): M. BOLNOT Yves

internet de la CDC BLV le : 14/12/2023

A été nommé(e) secrétaire : Mme BLANCHÉ CHEVALIER Chantal

CDC2023044 - Modification des statuts du SIVY

Le Président expose que par délibération n°25/2023 du 17 Octobre 2023, le Comité Syndical du SIVY a approuvé ses nouveaux statuts.

Considérant que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise est appelé à donner son avis sur l'approbation des statuts du SIVY;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De donner un avis favorable sur la modification des statuts du SIVY tels que présentés dans la délibération n°25/2023 du 17 Octobre 2023, et annexés à la présente délibération :
- D'approuver l'extension du périmètre d'intervention du SIVY aux anciennes communes de Laverdines et Saligny-Le-Vif pour couvrir tout ou partie de la commune nouvelle de Baugy;
- D'approuver l'extension du périmètre d'intervention du SIVY aux communes de Morthomiers, le Subdray, Trouy, Sévry, Crosses, Jussy-Champagne, Soye-en-Septaine, Presly et Achères;
- De maintenir Mme Pauline SAUVEUR en tant que délégué Titulaire et M. Yannick CHERRIER en tant que délégué suppléant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

> 6 Rue Hubert Gouvernel 10 18149 SANCERGUES

Berry Loire Vauvise

Pour copie conforme:

En CDC le 14/12/2023

Le Président. M. DOUSSET Jean

Jean Mone BLANCHÉ CHEVALIER Chantal

Envoyé en préfecture le 14/12/2023 Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le 14/12/2023

ID: 018-200032514-20231211-CDC2023044-DE

Envoyé en préfecture le 14/12/2023

ID: 018-200032514-20231211-CDC2023044-DE

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le 14/12/2023



STATUTS SIVY

Syndicat Intercommunautaire de la Vallée de l'Yèvre

PREAMBULE

Le SIVY est un lieu de concertation, de conseil, d'études et de travaux concernant la gestion intégrée des milieux aquatiques et la Prévention des Inondations, à l'échelle du bassin de l'Yèvre et ses affluents rive droite.

Cette structure fédératrice est le résultat d'une coordination d'anciennes collectivités : le SIAAVY (Syndicat Intercommunal pour l'Amélioration de l'Assainissement de la Vallée de l'Yèvre), le SIETAH des Aix d'Angillon (Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Travaux d'Aménagement Hydraulique) et la CCTV (Communauté de Communes en Terres Vives), qui, au début des années 2010, sous l'impulsion du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Yèvre-Auron, ont décidés de se réunir pour construire une nouvelle entité capable de porter des démarches globales, concertées et durables pour la ressource en eau.

Le travail selon une logique de bassin s'est renforcé à l'occasion de la fusion du SIVY avec le SIAVB (Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Vallée du Barangeon) en 2017, avant de passer en syndicat mixte fermé en 2018, avec le transfert de la GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations) des EPCI à fiscalité propre au SIVY.

ARTICLE 1: MEMBRES ET DENOMINATION

En application du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5711-1;

Est constitué entre les Communautés de Communes et d'Agglomération :

Communauté d'Agglomération Bourges Plus en représentation-substitution pour tout ou partie des Communes de Berry-Bouy, Bourges, La Chapelle-Saint-Ursin, Le Subdray, Marmagne, Mehun-sur-Yèvre, Morthomiers, Saint-Doulchard, Saint-Germain-du-Puy, Saint-Michel-de-Volangis, Trouy;

Communauté de Communes Berry Loire Vauvise en représentation-substitution pour tout ou partie des Communes de Couy, Sévry ;

Communauté de Communes La Septaine en représentation-substitution pour tout ou partie des Communes de Avord, Baugy, Chaumoux-Marcilly, Crosses, Etréchy, Farges-en-Septaine, Gron, Jussy-Champagne, Nohant-en-Goût, Osmoy, Savigny-en-Septaine, Soye-en-Septaine, Villabon, Villequiers :

Communauté de Communes Sauldre et Sologne en représentation-substitution pour tout ou partie des Communes de Mery-es-Bois, Presly;

Communauté de Communes Terres du Haut Berry en représentation-substitution pour tout ou partie des Communes de Achères, Allogny, Allouis, Aubinges, Azy, Brécy, Fussy, Humbligny, Les Aix d'Angillon, Menetou-Salon, Montigny, Morogues, Moulins-sur-Yèvre, Parassy, Pigny, Quantilly, Rians, Saint-Céols, Saint-Eloy-de-Gy, Sainte-Solange, Saint-Georges-sur-Moulon, Saint-Martind'Auxigny, Saint-Palais, Soulangis, Vasselay, Vignoux-sous-les-Aix;

Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry en représentation-substitution pour tout ou partie des Communes de Foëcy, Neuvy-sur-Barangeon, Saint-Laurent, Vierzon, Vignoux-sur-Barangeon, Vouzeron;

un syndicat mixte fermé intercommunautaire qui prend la dénomination de :

Syndicat Intercommunautaire de la Vallée de l'Yèvre (SIVY).

ARTICLE 2: OBJET ET COMPETENCES

À l'échelle de son périmètre d'intervention, dans le respect des Directives et Règlements européen (Directive Cadre sur l'Eau), des lois nationales (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques, SDAGE Loire-Bretagne...) et des Schémas Directeurs (SAGE Yèvre-Auron et Cher-Amont), les compétences exercées par le syndicat et pour lesquelles il est le maître d'ouvrage sont celles correspondantes aux alinéas 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement.

À titre indicatif, le syndicat assure :

- l° l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2º l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau;
- 5° la défense contre les inondations et contre la mer ;

8° la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et d des formations boisées riveraines;

Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le 14/12/2023

ID : 018-200032514-20231211-CDC2023044-DE

L'exercice de ces compétences comprend l'ensemble des missions transversales qui leurs sont associées : animation, concertation, diagnostics environnementaux, indicateurs de suivi, etc.

Le syndicat intervient principalement de manière programmée pour des opérations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, il ne se substitue pas aux obligations et devoirs des propriétaires riverains, ni aux pouvoirs de police.

Le syndicat peut assurer des prestations de services au profit de ses membres ou de tiers non membres, en lien avec l'objet du syndicat défini aux présents statuts, dans le périmètre de son bassin versant.

Les modalités de son intervention sont alors fixés par une convention, à durée limitée, conclues dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les prestations de services assurées par le syndicat pourront également porter sur des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

ARTICLE 3: SIEGE

Le siège du syndicat est fixé à l'adresse suivante : Mairie de Bourges - Hôtel de Ville 11, rue Jacques RIMBAULT 18000 BOURGES

ARTICLE 4: DUREE

Le syndicat est institué pour une durée illimitée. Sa dissolution éventuelle obéit aux règles générales fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 5: COMITE SYNDICAL

Le Syndicat est administré par un **comité syndical** composé de délégués titulaires et suppléants des Communautés de Communes et d'Agglomération adhérentes définis par la clé de représentativité suivante :

Répartition selon 50% linéaires de cours d'eau (répartition des linéaires de cours d'eau des communes agrégées à l'EPCI), 50% surface du BV (répartition des surfaces des communes dans le périmètre du bassin de l'Yèvre, agrégées à l'EPCI), base de 54 élus arrondi par défaut, règle d'un élu minimum/EPCI et maximum 50% -1 - avec arrondi.

Communautés de Communes et d'Agglomération	Nombre de Délégués Titulaires	Nombre de Délégués Suppléants
Berry Loire Vauvise		1
Bourges Plus	11	11
La Septaine	9	9
Sauldre et Sologne	2	2
Terres du Haut Berry	21	21
Vierzon Sologne Berry	8	8
Total	52	52

En cas d'absence d'un délégué titulaire, un délégué suppléant est appelé à siéger au comité syndical, avec voix délibérative.

ARTICLE 6: BUREAU

Le comité syndical élit au scrutin secret et à la majorité absolue:

- un président ;
- des vice-présidents dont le nombre est librement déterminé par le comité syndical, lors de son installation:
- et éventuellement d'autres membres.

En application des dispositions combinées des articles L.5211-2 et L.2122-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT), pour l'élection du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du bureau, dans l'hypothèse où, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin ou l'élection a lieu à la majorité relative. Ce même article précise qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Article 7: DUREE DES MANDATS

Envoyé en préfecture le 14/12/2023 Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le 14/12/2023

544 00004044 OD 00000044 DE

La durée des fonctions des membres du comité syndical et du bureau de celui-ci su ID: 018-200032514-20231211-CDC2023044-DE membres de l'assemblée délibérante qui les a élus ou nommés.

ARTICLE 8: BUDGET

Le budget du syndicat comprend, conformément à l'article L.5212-19 du CGCT les recettes suivantes :

- la contribution des Communautés de Communes et d'Agglomération membres, définie selon des clés de répartition mentionnées aux présents statuts;
- les sommes qu'il reçoit des administrations publiques, des communes, des entreprises, des associations, en échange d'un service rendu;
- les sommes qu'il reçoit des particuliers dans le cadre d'une déclaration d'intérêt général ou de conventions;
- les subventions :
- le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés ou aux investissements réalisés;
- le produit des emprunts ;
- les revenus des biens meubles ou immeubles du syndicat ;
- les produits des dons et legs et toutes autres recettes.

ARTICLE 9: CONTRIBUTION DES MEMBRES

Charges de fonctionnement

Les critères et sources utilisés sont :

- la surface du bassin versant :
- le linéaire des cours d'eau (référentiel cartographie basé sur la base BCAE (Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales);
- la population totale (données INSEE en vigueur);
- <u>le potentiel fiscal</u> (données DGCL en vigueur) ;
- le potentiel fiscal corrigé : prorata du potentiel fiscal de la Commune par rapport à la superficie de la Commune incluse dans le bassin versant ;
- la population corrigée : prorata de la population totale de la Commune, telle que définie à l'article R
 2151-1 du CGCT, par rapport à la superficie de la Commune incluse dans le bassin versant) ;

Les contributions des Communautés de Communes et d'Agglomération membres sont réparties selon ces critères pondérés :

- 90,00 % pour la population corrigée, des communes agrégées à l'EPC1
- 5,00 % pour le potentiel fiscal corrigé, des communes agrégées à l'EPCI
- 5.00 % pour le linéaire de cours d'eau, des communes agrégées à l'EPCI

Le comité syndical peut, sur décision majoritaire, répartir les dépenses différemment pour des opérations particulières. Dans ce cas, il motivera sa décision et précisera les modalités de répartition choisies.

ARTICLE 10 : RECEVEUR

Les fonctions de comptable du syndicat seront exercées par le comptable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Bourges.

ARTICLE 11: MODIFICATION DES STATUTS

Les dispositions des présents statuts pourront être modifiées conformément aux dispositions du CGCT, dans les conditions de majorité qualifiée visées à l'article L5211-5.

ARTICLE 12: ANNEXION DES STATUTS

Les présents statuts sont annexés aux délibérations des conseils communautaires des Communautés de Communes et d'Agglomération ayant validé leur création et modifications ultérieures.

ARTICLE 13: DIVERS

Envoyé en préfecture le 14/12/2023 Reçu en préfecture le 14/12/2023

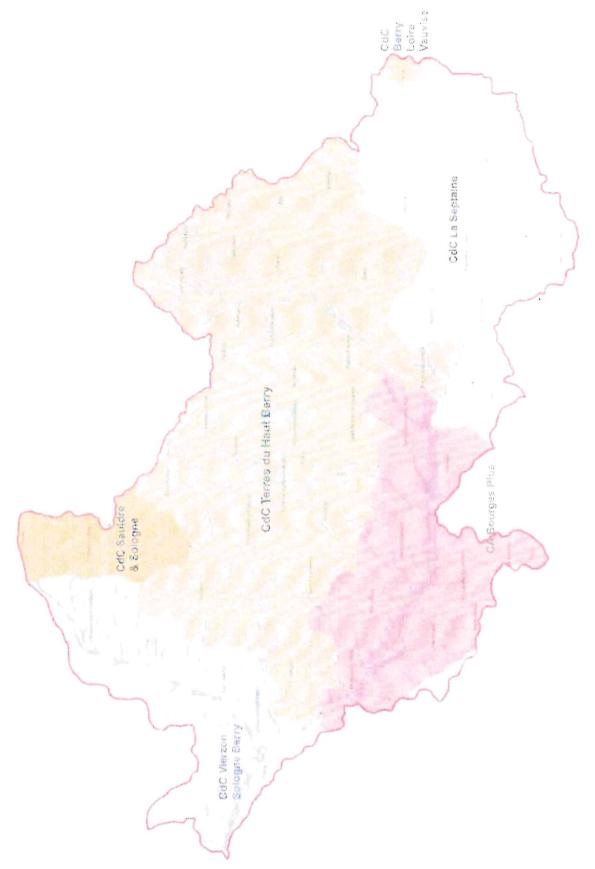
Publié le 14/12/2023



Pour ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il sera fait application des disposit ID: 018-200032514-20231211-CDC2023044-DE en vigueur.



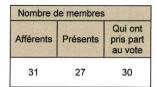
ID: 018-200032514-20231211-CDC2023044-DE



Périmètre du Syndicat Intercommunautaire de la Vallée de l'Yèvre (SIVY)

COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 11/12/2023



L'an deux mil vingt-trois, le onze Décembre à 18:00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE s'est réuni à la SALLE DES FETES DE PRECY, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUSSET Jean-Paul, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 05/12/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de communes le 05/12/2023.

Vote

A l'unanimité

Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 0

<u>Présents</u>: M. DOUSSET Jean-Paul, Président, Mmes: BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, MENARD Francine, METENIER Martine, MOULINNEUF Christine, ROGER Stéphanie, SEILLIER Sophie, TRINQUET Simone, VASICEK Monique, VERNEAU Marie-Pierre, MM: AMIOT Jean-Christophe, AUCLERC Thierry, CHAPELIER Bruno, CHARACHE Jean-Luc, DE CHOULOT Etienne, DE LEO Claudio, DE ROLLAND DALON Jacques, DEBONO Yves, DELAVAULT André, DUPREZ Thierry, EGROT Gérard, LE CAM Olivier, MALLERON Dominique, MAZABRAS Jean-Claude, PASQUE Jean-François, SERVOIS Bertrand, VIGNEL Joël

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture Le : 14/12/2023

Absents (es) Excusés (es): Excusé(s) ayant donné procuration: Mme GARNAUD Aurélie à M. AMIOT Jean-Christophe, MM: DECOUT Jacques à M. DELAVAULT André, POLICARD Philippe à M. MAZABRAS Jean-Claude

Et Bublication sur lo

Absent(s): M. BOLNOT Yves

Publication sur le site internet de la CDC BLV le : 14/12/2023

A été nommé(e) secrétaire : Mme BLANCHÉ CHEVALIER Chantal

CDC2023045 - Décision modificative -Budget Général

Monsieur Le Président expose que suite à la demande de la trésorerie pour régulariser des écritures comptable il convient de passer un certain nombre d'écritures

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte et autorise Le Président à effectuer les modifications budgétaires ci-dessous :

Recettes	Dépenses			
Investissement				
Compte 1328 – Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables – Autres +1550,00€	Compte 1318 – Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables – Autres +1550,00€			
(040) Compte 281848 –Amortissement autre matériel de bureau +150,00€	(040) Compte 13918 – Autre subvention d'investissement rattachées aux actifs amortissables +150,00€			
Fonctionnement				
(042) Compte 777-Recettes et quote-part subvention	(042) Compte 6811 –Dotation aux amortissements			
+150,00€	+150,00€			

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme : En CDC le 14/12/2023

Le Président, M. DOUSSET Jean-Paul La Secrétaire,

Mme BLANCHÉ CHEVALIER Chantal

Faul

6 Rue Hubert Gouvernel

18140 SANCERGUES

8 Perry Loire Vauvise

Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le 14/12/2023

ID: 018-200032514-20231211-CDC2023045-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11/12/2023

Nombre o	le membres	100 200
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	27	26

Vote	Bank E
A la majorité	
Pour: 11	
Contre: 15	
Abstention: 4	

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture Le : 14/12/2023

Ft

Publication sur le site internet de la CDC BLV le : 14/12/2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze Décembre à 18:00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE s'est réuni à la SALLE DES FETES DE PRECY, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUSSET Jean-Paul, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 05/12/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de communes le 05/12/2023.

<u>Présents</u>: M. DOUSSET Jean-Paul, Président, Mmes: BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, MENARD Francine, METENIER Martine, MOULINNEUF Christine, ROGER Stéphanie, SEILLIER Sophie, TRINQUET Simone, VASICEK Monique, VERNEAU Marie-Pierre, MM: AMIOT Jean-Christophe, AUCLERC Thierry, CHAPELIER Bruno, CHARACHE Jean-Luc, DE CHOULOT Etienne, DE LEO Claudio, DE ROLLAND DALON Jacques, DEBONO Yves, DELAVAULT André, DUPREZ Thierry, EGROT Gérard, LE CAM Olivier, MALLERON Dominique, MAZABRAS Jean-Claude, PASQUE Jean-François, SERVOIS Bertrand, VIGNEL Joël

Absents (es) Excusés (es) : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GARNAUD Aurélie à M. AMIOT Jean-Christophe, MM : DECOUT Jacques à M. DELAVAULT André, POLICARD Philippe à M. MAZABRAS Jean-Claude Absent(s) : M. BOLNOT Yves

A été nommé(e) secrétaire : Mme BLANCHÉ CHEVALIER Chantal

CDC2023046 - Adhésion à l'ADIL

Le Syndicat de Pays Loire Val D'Aubois (PLVA) propose d'adhérer à l'ADIL (Agence Départemental d'Information sur le Logement du Cher qui informe gratuitement les ménages sur toutes les questions liées au logement et à l'habitat. La participation est de 300,00€ par an et permet d'avoir des permanences mensuelles en Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à la majorité (11 Pour ;15 Contre : M. AUCLERC, Mme BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, M. DE CHOULOT, M. DE LEO, M. DELAVAULT et son pouvoir de M. DECOUT, M. DUPREZ, M. LE CAM, Mme METENIER, Mme MOULINNEUF, M. PASQUÉ, Mme ROGER, Mme SEILLIER, M. SERVOIS et Mme VERNEAU et 4 Abstentions M. AMIOT et son pouvoir de Mme GARNAUD, M DE ROLLAND DALON et M. DEBONO), décide de ne pas adhérer à l'ADIL par le biais du PLVA.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme : En CDC le 14/12/2023

Le Président, M. DOUSSET Jean-Paul La Secrétaire,

Mme BLANCHÉ CHEVALIER Chantal

Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le 14/12/2023

ID: 018-200032514-20231211-CDC2023046-DE

Rue Hubert Gouvernel 18140 SANCERGUES